

# SÉANCE GÉNÉRALE DES MEMBRES DU CONSEIL

2015/09/08  
**19H30**  
HÔTEL DE VILLE  
SALLE DU CONSEIL

## VOTRE PRÉSENCE À 18H30

Sont présents: M. Jacques Lessard - Mme Juliette Jalbert- M. Charles Audet- M. Germain Martin  
Mme Pauline T. Poirier - M. Rock Rousseau – M. Alain Brochu - M. Patrice Bissonnette

# ORDRE DU JOUR

## 1.- PRIÈRE

## 2.- ORDRE DU JOUR - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour - Adoption  tel que présenté  modifié

## 3.- PROCÈS VERBAUX

3.1 Procès-verbaux – Adoption  Séance ordinaire  Séance extraordinaire

## 4.- CORRESPONDANCE

4.1 Aucun

## 5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

5.1 Voirie (Germain Martin)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.5 Tourisme (Charles Audet)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.2 Loisirs (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.6 Culture (Pauline T. Poirier)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.3 Incendie (Rock Rousseau)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.7 150 <sup>e</sup> Anniversaire (Juliette Jalbert)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.4 Urbanisme (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.8 Comité RevitalisAction (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>

## 6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

6.1 Aucun

## 7.- TRÉSORERIE

7.1 Présentation aux membres du conseil les « états des recettes et dépenses comparatifs » selon les différents départements.

## 8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

8.1 Lecture et commentaires des comptes de 500.\$ et plus

## 9- ADMINISTRATION

9.1 Autorisation de paiement à la *Sûreté du Québec* pour le service des cadets pour la saison estivale 2015.  
9.2 Autorisation de paiement à *PolyJet* pour les travaux réalisés à l'aréna.  
9.3 Autorisation de paiement à *FT Électrique* pour les travaux électriques réalisés à l'aréna.  
9.4 Refinancement d'un montant de 1 475 300\$ pour les règlements numéro 530,491, 532 et 529.  
9.5 Emprunt par billet d'un montant de 1 475 300\$ pour les règlements numéro 530, 491, 532 et 529.  
9.6 Demande de la *Fondation des maladies du cœur et de l'AVC* pour la campagne de financement de l'année 2015.  
9.7 Renouvellement du statut de membre de l'*Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière*.  
9.8 Demande de la Paroisse de Disraeli afin d'obtenir une servitude de passage pour avoir accès aux terrains bordant la rivière St-François.

- 9.9 Fermeture d'une partie de la rue Laurier le 27 septembre 2015, dans le cadre des Journées de la Culture
- 9.10 Demande d'aide, tournoi de hockey Bantam-Midget.
- 9.11 Demande de la corporation des Fêtes du 150<sup>e</sup> anniversaire de Disraeli.
- 9.12 Autorisation de paiement à *Lemay Côté, architectes inc.* pour les honoraires professionnels projet marina.
- 9.13 Autorisation de paiement à *Plomberie Jeancar inc.* pour les travaux réalisés à l'aréna.
- 9.14 Correction de la problématique au poste de pompage numéro 5.
- 9.15 Mandat à la firme *WSP* pour la demande de certificat d'autorisation et du suivi auprès du MDDELCC – projet pont ferroviaire.
- 9.16 Abrogation de la résolution numéro 2009-096 (programme de compensation à l'achat de couche de coton).
- 9.17 Abrogation de la résolution numéro 2011-146 (programme de compensation à l'achat d'une toilette à faible débit).
- 9.18 Autorisation de paiement à Hewitt Équipements Limitée pour l'achat de la chargeuse rétrocaveuse.
- 9.19 Avis de motion – Règlement numéro 613, règlement décrétant des dépenses relatives à la mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable et un emprunt de 6 561 090 \$.
- 9.20 Avis de motion – Règlement numéro 615, règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Disraeli.
- 9.21 Avis de motion – Règlement numéro 616, règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Disraeli.
- 9.22 Autorisation de paiement *Béton estampé Mario Fréchette inc.*
- 9.23 Invitation à établir le bureau de comté de Mégantic-L'Érable à Disraeli.
- 9.24 Demande d'aide financière pour les activités de la «Maison La Roseraie».

## **10.- URBANISME**

- 10.1 Adoption du premier projet de règlement numéro 614 amendant le règlement de zonage numéro 456 pour permettre l'ajout de nouveaux usages dans la zone RCe-1.
- 10.2 Avis de motion – Projet de règlement numéro 614 amendant le règlement de zonage numéro 456 pour permettre l'ajout de nouveaux usages dans la zone RCe-1.
- 10.3 Autorisation pour participation au 28<sup>e</sup> colloque de la Fondation Rues principales le 23 septembre 2015

## **11.- AUTRES SUJETS**

- 11.1 Plage
- 11.2 Règlementation municipale (urbanisme)
- 11.3 Eau potable (suivi)
- 11.4 Aréna
- 11.5 Parc Carré Laurier

## **12.- PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 12.1 Le maire invite ↪ les membres du conseil à poser des questions
- 12.2 Le maire invite ↪ les citoyens à poser des questions

## **13.- CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La séance est déclarée close lorsque l'ordre du jour est épuisé

## **14.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

## **VILLE DE DISRAELI M.R.C. DES APPALACHES**

**Séance ordinaire  
du 8 septembre 2015**

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue publiquement aux lieu et heure ordinaires des séances de ce conseil, le lundi 8 septembre 2015, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent Mme Juliette Jalbert, M. Charles Audet, M. Germain Martin, Mme Pauline T. Poirier, M. Rock Rousseau et M. Alain Brochu, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire. Mme Juliette Jalbert est absente à cette rencontre.

- 1.- Prière
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption des procès-verbaux
- 4.- Lecture de la correspondance
- 5.- Rapport des comités
- 6.- Rapport du C.C.U.
- 7.- Trésorerie
- 8.- Présentation des comptes et engagements de crédits
- 9.- Administration
- 10.- Urbanisme
- 11.- Autres sujets
- 12.- Période de questions
- 13.- Clôture de la séance
- 14.- Levée de la séance

### **2.- ORDRE DU JOUR - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**09-2015-268**

**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU  
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- Le point 9.15 sera reporté à une prochaine séance;
- Ajout du point 9.25.

**ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

### **3.- PROCÈS VERBAUX - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**09-2015-269**

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU  
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2015 a été remise aux membres du conseil, dans les délais prescrits.

QUE le procès-verbal n'est pas lu et est adopté tel quel.

**ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

### **4.- CORRESPONDANCE - RÉOLUTIONS SELON LA CORRESPONDANCE**

Aucun

#### 5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

5.1	Voirie (Germain Martin)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.5	Tourisme (Charles Audet)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.2	Loisirs (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.6	Culture (Pauline T. Poirier)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.3	Incendie (Rock Rousseau)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.7	150 <sup>e</sup> Anniversaire (Juliette Jalbert)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.4	Urbanisme (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.8	Comité RevitalisAction (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>

#### 6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

Aucun

#### 7.- TRÉSORERIE

09-2015-270

Une présentation aux membres du conseil « des états recettes et dépenses comparatifs » a été remise.

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN  
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

#### 8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

09-2015-271

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET  
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QUE ce conseil approuve le paiement des comptes, selon la liste des chèques émis en date du 31 août 2015, totalisant 303 566.05 \$.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

Je, soussigné certifie que la municipalité possède les crédits disponibles pour le paiement de ces déboursés.

Patrice Bissonnette, Dir. gén. & Sec.-trés.

#### 9.- ADMINISTRATION

##### 9.1 Autorisation de paiement à la Sûreté du Québec pour le service des cadets pour la saison estivale 2015.

09-2015-272

**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU  
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

QUE le Conseil autorise le paiement à la *Sûreté du Québec* d'une somme de 10 000\$ pour le service des cadets de la *Sûreté du Québec* pour la saison estivale 2015.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**9.2 Autorisation de paiement à PolyJet pour les travaux réalisés à l'aréna.**

09-2015-273

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU  
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

QUE le Conseil autorise le paiement à *PolyJet* d'une somme de 21 291.07\$ taxes incluses pour le recouvrement des planchers de l'aréna d'une superficie de 2 024 p<sup>2</sup>.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**9.3 Autorisation de paiement à FT Électrique pour les travaux électriques réalisés à l'aréna.**

09-2015-274

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU  
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

QUE le Conseil autorise le paiement à *FT électrique* d'une somme de 7 265.57 \$ taxes incluses pour les travaux d'électricité de l'aréna.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**9.4 Refinancement d'un montant de 1 475 300\$ pour les règlements numéro 530, 491, 532 et 529.**

09-2015-275

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET  
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
Et résolu,

QUE la Ville de Disraeli accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 15 septembre 2015 d'une somme de 1 475 300\$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéro 530, 491, 532 et 529. Ce billet est émis au prix de 100 dollars canadiens pour chaque 100\$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

118 800 \$	2.22 %	15 septembre 2016
121 600 \$	2.22 %	15 septembre 2017
124 200 \$	2.22 %	15 septembre 2018
127 100 \$	2.22 %	15 septembre 2019
983 600 \$	2.22 %	15 septembre 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**9.5 Emprunt par billet d'un montant de 1 475 300\$ pour les règlements numéro 530, 491, 532 et 529.**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Disraeli souhaite emprunter par billet un montant total de 1 475 300\$;

Règlement d'emprunt numéro	Pour un montant de
530	360 300 \$
491	653 800 \$
532	258 200 \$
529	160 400 \$
529	42 600 \$

**CONSIDÉRANT QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

09-2015-276

Il est,

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET  
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

Et résolu,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QU'un emprunt par billet au montant de 1 475 300 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 530, 491, 532 et 529 soit réalisé.

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier.

QUE les billets soient datés du 15 septembre 2015.

QUE les intérêts sur billet soient payables semi annuellement.

QUE les billets quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	118 800 \$
2017	121 600 \$
2018	124 200 \$
2019	127 100 \$
2020	129 800 \$ (à payer en 2020)
2020	853 800 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Disraeli émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 septembre 2015) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivants, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéro 530, 491 et 532, chaque emprunt subséquent devront être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**9.6 Demande de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC pour la campagne de financement de l'année 2015.**

09-2015-277

Il est,

**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU  
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

Et résolu,

QUE le Conseil autorise la Fondation des maladies du cœur et les AVC à faire du porte-à-porte entre le 21 septembre 2015 et le 1<sup>er</sup> novembre 2015.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**9.7 Renouvellement du statut de membre de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière.**

09-2015-278

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET**  
**APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
Et résolu,

QUE le Conseil procède au renouvellement de membre pour 2015-2016 à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière au montant de 25 \$.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**9.8 Demande de la Paroisse de Disraeli afin d'obtenir une servitude de passage pour avoir accès aux terrains bordant la rivière St-François.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Paroisse de Disraeli désire acquérir plusieurs parcelles de terrain bordant la rivière St-François;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli est propriétaire d'une partie des lots 7 et 8 et s'apprête à faire l'acquisition d'une partie du lot 9-1 du rang 12, Canton de Stratford.

**CONSIDÉRANT QUE** la Paroisse de Disraeli projette de faire un sentier pédestre le long de la rivière St-François et que pour avoir accès à celui-ci à partir de la Ville de Disraeli, un accès doit y être autorisé;

09-2015-279

Il est,  
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
**APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
Et résolu,

QUE le conseil informe la Paroisse de Disraeli que la Ville de Disraeli autorise un droit de passage par entente inter municipale.

QUE le conseil autorise le maire et le directeur général à rencontrer les représentants de la Paroisse afin de préparer le projet d'entente pour ledit droit de passage.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**9.9 Fermeture d'une partie de la rue Laurier le 27 septembre 2015, dans le cadre des Journées de la Culture**

09-2015-280

Il est,  
**PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**  
**APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**  
Et résolu,

QUE le Conseil autorise la fermeture d'une partie de la rue Laurier à la circulation entre l'avenue Champlain jusqu'au 310, rue Laurier (Cabaret des arts) entre 9h et midi (un côté seulement), pour la réalisation d'une activité musicale dans le cadre des Journées de la Culture.

QUE le Conseil demande que les mesures soient prises de façon à assurer une sécurité durant la période de fermeture de la rue.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**9.10 Demande d'aide, tournoi de hockey Bantam-Midget.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association de Hockey mineur de Disraeli-Coleraine a fait une demande afin de pouvoir compter sur le coordonnateur des loisirs pour l'organisation logistique du tournoi pour la catégorie présentée à Disraeli.

09-2015-281

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
**APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**  
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le coordonnateur de Service des loisirs et de la culture à prendre en charge l'aspect logistique du tournoi de hockey pour la catégorie qui sera représentée à l'aréna de Disraeli uniquement.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**9.11 Demande de la corporation des Fêtes du 150<sup>e</sup> anniversaire de Disraeli.**

**CONSIDÉRANT QUE** la corporation des Fêtes du 150<sup>e</sup> anniversaire de Disraeli est en opération depuis quelques semaines déjà et que celle-ci doit se pencher sur des règlements généraux pour garder ses orientations jusqu'à la dissolution aux termes des fêtes;

**CONSIDÉRANT QUE** les administrateurs ont convenu qu'advenant des surplus à la fin des activités, celui-ci serait partagé à parts égales entre les deux organismes de la communauté à savoir :

- La Société historique de Disraeli
- La Fondation jeunesse secondaire de Disraeli

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de la corporation s'assureront d'une gestion rigoureuse de façon à viser l'autofinancement des activités, la possibilité d'avoir un déficit à la fin des fêtes est toujours possible;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu pour la Ville de Disraeli et pour la Paroisse de Disraeli de s'engager à éponger le déficit de la corporation en fonction de certains critères à convenir entre les deux parties);

09-2015-282

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
**APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**  
Et résolu,

QUE le Conseil de la Ville de Disraeli confirme son engagement à éponger une partie du déficit de la corporation des Fêtes du 150<sup>e</sup> anniversaire de Disraeli en fonction des critères à convenir entre la Ville et la Paroisse.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**9.12 Autorisation de paiement à Lemay Côté, architectes inc. pour les honoraires professionnels projet marina.**

09-2015-283

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET**



**APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à *Lemay Côté, architectes inc.* au montant de 3 018.09\$ taxes incluses pour les honoraires professionnels dans le projet de réaménagement de la marina.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**9.13 Autorisation de paiement à Plomberie Jeancar inc. pour les travaux réalisés à l'aréna.**

09-2015-284

Il est,

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

**APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à *Plomberie Jeancar inc.* d'une somme de 12 359.06\$ taxes incluses pour les travaux à l'aréna.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**9.14 Correction de la problématique au poste de pompage numéro 5.**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de pompage numéro 5 est localisé sur la rue St-Jean;

**CONSIDÉRANT QUE** la conduite d'égout sanitaire située à cette station gèle en saison hivernale à cause qu'elle est peu profonde;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'effectuer des travaux afin d'isoler la partie problématique de cette conduite;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli effectuera les travaux correctifs dès cet automne;

09-2015-285

Il est,

**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

**APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

Et résolu,

QUE le Conseil s'engage à réaliser les travaux d'isolation de la conduite d'égout sanitaire à la station de pompage numéro 5 de façon à corriger définitivement la problématique existante à cette station.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**9.15 Mandat à la firme WSP pour la demande de certificat d'autorisation et du suivi auprès du MDDELCC – projet pont ferroviaire.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli et la Paroisse de Disraeli ont conclu une entente afin de procéder au démantèlement du pont ferroviaire situé sur le territoire de la Ville de Disraeli, pont ferroviaire numéro 52.2;

**CONSIDÉRANT QUE** pour réaliser ces travaux, un certificat d'autorisation auprès du MDDELCC est nécessaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme *WSP* avait déjà préparé pour le ministère des Transports, une grande partie du dossier de démantèlement de ce pont;

09-2015-286

Il est,  
**PROPOSÉ PAR**  
**APPUYÉ PAR**  
Et résolu,

QUE le Conseil mandate la firme d'ingénieurs *WSP* à préparer et déposer une demande de certificat d'autorisation auprès de MDDELCC et de faire les suivis requis pour l'obtention de ce certificat.

QUE le Conseil autorise un montant de 6 331.75 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation de ce mandat.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**9.16 Abrogation de la résolution numéro 2009-096 (programme de compensation pour l'achat de couche de coton).**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'assemblée du 4 mai 2009, le Conseil avait adopté une résolution pour offrir un programme de compensation pour l'achat de couche de coton pour bébé à ses citoyens permanents;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire annuler ce programme en date du 31 décembre 2012;

09-2015-287

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
**APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**  
Et résolu,

QUE le Conseil abroge la résolution numéro 2009-096 ainsi que tous autres résolutions ou règlements concernant le programme de compensation pour l'achat de couche de coton.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**9.17 Abrogation de la résolution numéro 2011-146 (programme de compensation à l'achat d'une toilette à faible débit)**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'assemblée du 13 juin 2011, le Conseil avait adopté une résolution pour offrir un programme de compensation pour l'achat d'une toilette à faible débit;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a mis fin à ce programme en date du 31 décembre 2012;

09-2015-288

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET**  
**APPUYÉ PAR M. JULIETTE JALBERT**  
Et résolu,

QUE le Conseil abroge la résolution numéro 2011-146 ainsi que tous autres résolutions ou règlements concernant le programme de compensation pour l'achat de toilette à faible débit.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**9.18 Autorisation de paiement à Hewitt Équipements Limitée pour l'achat de la chargeuse rétrocaveuse.**

09-2015-289

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**  
**APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à *Hewitt Équipement Limitée* d'une somme de 130 496.63 \$ taxes incluses pour l'achat de la chargeuse rétrocaveuse pour le Service des travaux publics.

QUE le paiement soit pris à même le fonds de roulement de la Ville et payable sur une période de 10 ans.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**9.19 Avis de motion – Règlement numéro 613, règlement décrétant des dépenses relatives à la mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable et un emprunt de 6 561 090 \$.**

09-2015-290

M. Rock Rousseau, conseiller à la Ville de Disraeli, donne avis de motion de la présentation ultérieure d'un règlement décrétant des dépenses relatif à la mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable et un emprunt de 6 561 090 \$.

**9.20 Avis de motion – Règlement numéro 615, règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Disraeli.**

09-2015-291

Mme Juliette Jalbert, conseillère à la Ville de Disraeli, donne avis de motion de la présentation ultérieure d'un règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Disraeli.

**9.21 Avis de motion – Règlement numéro 616, règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Disraeli.**

09-2015-292

Mme Juliette Jalbert, conseillère à la Ville de Disraeli, donne avis de motion de la présentation ultérieure d'un règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Disraeli.

**9.22 Autorisation de paiement Béton estampé Mario Fréchette inc.**

09-2015-293

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
**APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**  
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à *Béton estampé Mario Fréchette inc.* d'une somme de 19 426.17 \$ taxes incluses pour la dalle de béton au parc du Carré Laurier.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**9.23 Invitation à établir le bureau de comté de Mégantic-L'Érable à Disraeli.**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement fédéral est actuellement en processus électoral;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Thetford Mines bénéficie depuis de nombreuses années la présence du bureau du député fédéral sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli est située au centre de la circonscription électorale de Mégantic-L'Érable;

**CONSIDÉRANT** le potentiel et le dynamisme de la communauté disraéloise, l'arrivée du bureau du député fédéral serait un atout privilégié pour la poursuite de notre développement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation du bureau de comté à Disraeli apportera un vent de changement dans les façons de faire et les habitudes pour le développement de la communauté et de la région et ainsi démontrer une volonté, une audace et un vent de renouveau de la part du député fédéral;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition de Mme Vachon et M. Lehoux (joint à la présente) semble très avantageuse pour y établir le bureau de comté;

En conséquence, il est,

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET**  
**APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
Et résolu,

09-2015-294

QUE le Conseil souhaite que le bureau de comté du député fédéral soit sis sur le territoire de la Ville de Disraeli.

QUE le Conseil appuie la présente proposition afin d'établir le bureau du député fédéral.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**9.24 Demande d'aide financière pour les activités de la «Maison La Roseraie».**

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) bénévoles présentent différentes animations auprès des usagers de la « Maison La Roseraie »;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a une rencontre par mois pour aborder quelques activités différentes à chaque rencontre;

**CONSIDÉRANT QUE** ces activités permettent de divertir les usagers de la Maison La Roseraie;

En conséquence, il est,

**PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**  
**APPUYÉ PAR JULIETTE JALBERT**  
Et résolu,

09-2015-295

QUE le Conseil octroie une aide financière au montant de 300 \$ pour la préparation des activités pour les aînés de la « Maison La Roseraie ».

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**9.25 Fermeture d'une partie de l'ancien chemin public (rue Lavoie)**

**ATTENDU** que Caroline Picard et Serge Nadeau désirent régulariser leur occupation et obtenir la cession d'une partie de l'ancien chemin public désaffecté en front de leur immeuble.

**ATTENDU** que la Ville est disposée à procéder à la fermeture de la partie de l'ancien chemin public (rue Lavoie) contigüe à l'immeuble de Caroline Picard et Serge Nadeau conformément à la description technique ci-après.

En conséquence de ce qui précède, il est adopté unanimement:

**QUE**, conformément au deuxième alinéa de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Ville de Disraeli ferme comme voie publique une partie de l'ancien chemin public étant une partie de la rue Lavoie connue et désignée comme étant une partie du lot Trois (ptie 3) du rang DOUZE (rang 12) du cadastre officiel du Canton de Stratford, dans la circonscription foncière de Thetford se décrivant comme suit :

#### DÉSIGNATION

Une lisière de terrain située sur le territoire de la Ville de Disraeli, province de Québec, G0N 1E0, connue et désignée comme étant une partie du lot originaire numéro TROIS (ptie 3) du rang DOUZE (rang 12) du cadastre officiel du Canton de Stratford, dans la circonscription foncière de Thetford, de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une autre partie du lot Trois (ptie 3), des susdits rang et cadastre, étant une autre partie de l'ancien chemin public, vers l'est par une autre partie du lot Trois (ptie 3), des susdits rang et cadastre, étant l'actuel chemin public, soit la rue Lavoie, vers le sud par une autre partie du lot Trois (ptie 3), des susdits rang et cadastre, étant une autre partie de l'ancien chemin public et vers l'ouest par une autre partie du lot Trois (ptie 3), des susdits rang et cadastre.

Ladite parcelle de terrain peut être plus explicitement décrite de la façon suivante :

Partant du point « 1 », selon une direction de 266°42'00" sur une distance de neuf mètres et vingt-quatre centièmes (9,24 m) jusqu'au point « 2 », dudit point « 2 », selon une direction de 4°21'00" sur une distance de vingt-quatre mètres et cinquante-cinq centièmes (24,55 m) jusqu'au point « 3 », dudit point « 3 », selon une direction de 112°55'00" sur une distance de dix mètres et dix centièmes (10,10 m) jusqu'au point « 4 », dudit point « 4 », selon une direction de 185°30'10" sur une distance de vingt mètres et douze centièmes (20,12 m) jusqu'au point « 1 », lequel point « 1 » est le point de départ.

Ledit point « 1 » est situé à quarante-trois mètres et quarante-cinq centièmes (43,45 m) selon une direction de 325°37'23" du coin nord-ouest du lot 3-3 du rang 12, du susdit cadastre.

Ladite parcelle de terrain contient une superficie de deux cent neuf mètres carrés (209,0 m. car.).

Le tout tel que décrit et montré à une description technique et un plan préparés par les soins de Monsieur Éric Bujold, arpenteur-géomètre, en date du premier septembre deux mille quinze (1<sup>er</sup> septembre 2015), sous le numéro six mille cent quatre-vingt-dix-sept (6 197) de ses minutes.

En conséquence, il est,

09-2015-296

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT  
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**  
Et résolu,

**QUE** la corporation cède, à **Caroline PICARD** et **Serge NADEAU**, sans autre garantie que celle de ses faits personnels, la susdite partie de rue ainsi fermée.

**QUE** la corporation cesse immédiatement l'entretien, la réparation et le déneigement de la partie dudit chemin ainsi fermée comme voie publique, s'il y a lieu.

**QUE** ladite cession est consentie **pour et moyennant la charge pour le cessionnaire de payer tous les frais entourant cette fermeture, l'arpentage et le cadastre et l'acte de transfert et sa publicité.**

**QUE** l'acte de cession à intervenir contienne toutes les clauses usuelles en de tels contrats.

**QUE Jacques Lessard**, maire et **Patrice Bissonnette**, directeur général, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation le susdit acte de cession à intervenir et tous documents y relatifs pour et dans l'intérêt de la corporation.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

## 10.- URBANISME

10.1 **Adoption du premier projet de règlement numéro 614 amendant le règlement de zonage numéro 456 pour permettre l'ajout de nouveaux usages dans la zone RCe-1.**

09-2015-297

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU  
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
Et résolu,

**QUE** le Conseil adopte le premier projet de règlement numéro 614 amendant le règlement de zonage numéro 456 pour permettre l'ajout de nouveaux usages dans la zone RCe-1.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

10.2 **Avis de motion – Projet de règlement numéro 614 amendant le règlement de zonage numéro 456 pour permettre l'ajout de nouveaux usages dans la zone RCe-1.**

09-2015-298

Mme Pauline T. Poirier, conseillère à la Ville de Disraeli, donne avis de motion de la présentation ultérieure d'un règlement concernant un amendement au règlement de zonage numéro 456 pour permettre l'ajout de nouveaux usages dans la zone RCe-1.

10.3 **Autorisation pour participation au 28<sup>e</sup> colloque de la Fondation Rues principales le 23 septembre 2015**

09-2015-299

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET  
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

Et résolu,

**QUE** le Conseil autorise les personnes suivantes à participer au colloque de la Fondation Rues principales le 23 septembre 2015, à savoir :

- Mme Juliette Jalbert
- Mme Vicky Labranche
- M. Marc-André Roy
- M. Rock Binette

**QUE** le coût d'inscription pour l'ensemble des participants sera de 737.50 \$ comprenant l'inscription, le dîner et le souper.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

#### 11.- AFFAIRES NOUVELLES OU RÉSOLUTIONS À PASSER

- 11.1 Plage
- 11.2 Règlementation municipale (urbanisme)
- 11.3 Eau potable (suivi)
- 11.4 Aréna
- 11.5 Parc Carré Laurier

#### 12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les contribuables à poser leurs questions.

#### 13.- & 14.- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

09-2015-300

PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET  
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT

QUE cette séance soit levée à 20h25.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté**

### **CORRESPONDANCE DU MOIS**

➤ Aucun

*Je, Jacques Lessard, ai approuvé toute et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le Dir.-gén. / sec.-trés. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

---

*M. Jacques Lessard, Maire*

---

*M. Patrice Bissonnette, Dir. Gén. / Sec.-trés.*